



**Pour la réhabilitation de la Crèche Truffaut (Paris XVII),
la Mairie de Paris a retenu le projet AMPEREL
pour l'installation d'un générateur photovoltaïque**

Boulogne-Billancourt, le 20 janvier 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'action en faveur des économies d'énergies fossiles dans les bâtiments passe par le développement des énergies renouvelables, dont l'énergie solaire. La Mairie de Paris reste convaincue que l'énergie solaire photovoltaïque permet de ralentir l'épuisement des ressources naturelles et offre une meilleure protection de l'environnement grâce à la réduction des rejets de combustion.

En installant des équipements solaires sur les bâtiments de la Ville, la Mairie de Paris y trouve des bénéfices directs et indirects notamment sur les plans économiques et environnementaux. Si, en outre, les opérations sont visibles, elles constituent un vecteur pédagogique essentiel auprès des parisiens.

Dans cette logique environnementale, la Mairie de Paris a donc réhabilité la Crèche Truffaut (Paris XVII) en mettant en place un générateur photovoltaïque sur le toit terrasse dont la réalisation a été confiée à AMPEREL.

Leader sur l'Ile de France en qualité d'installateur solaire, AMPEREL a su relever le défi en implantant un générateur photovoltaïque au cœur d'une toiture végétalisée.

Si cette installation reste symbolique (compte tenu de sa faible puissance et de l'absence de prime à l'intégration), elle constitue néanmoins un véritable outil pédagogique d'actualité.

Pour Gilles SALSARULO, Président Directeur Général d'AMPEREL, « la promotion de l'énergie solaire en France passe aussi par la promotion d'installations de moyenne puissance ».

Entreprise particulièrement bien implantée en région Ile de France, AMPEREL pense pouvoir proposer sa candidature pour d'autres projets parisiens actuellement à l'étude.

AMPEREL SA
47, rue le Corbusier - 92100 Boulogne
Tél. : 01 41 22 14 10 - Fax. : 01 41 22 14 19
Contact Presse :
servicepresse@amperel.fr

